



Table des matières

Préambule	3
Réglementation	4
Intervenant.....	5
Description	5
Fonctionnement	5
Quelques points à faire particulièrement attention	6
Pilote	7
Description	7
Données techniques	7
Fonctionnement	7
Quelques points à faire particulièrement attention	8
Plateforme.....	9

Préambule

Dans le passé les recherches de faons se faisaient à pied dans les champs durant plusieurs heures afin de les chercher et de les protéger. En 2018 l'association « SOS Sauvons les faons » vit le jour et fit l'acquisition d'un premier drone (Inspire One) monté avec une caméra thermique. La couverture et la rapidité de recherche furent augmentées très largement.

Aujourd'hui la recherche de faons est placée sous la responsabilité de la commission de la protection de la Fédération cantonale jurassienne des chasseurs (FCJC) en accord avec l'Office de l'environnement du canton du Jura.

Les systèmes de recherche utilisant des drones sont une façon moderne de sauver les faons. Mais attention, il ne faut pas oublier qu'il y a également les moyens traditionnels utilisant le jour avant des lampes, et autre matériel.

Pour pouvoir effectuer des opérations de recherche et de sauvetage, les intervenants (intervenants et pilote) doivent avoir suivi le module de formation complet, et être validé par l'association.

Le présent règlement annule et remplace toutes les versions précédentes

Réglementation

- Dans la mesure du possible il faut éviter de toucher les faons. Toutes personnes touchant un faon volontairement pourrait être exclue de l'association.
- Le survol avec un drone équipé d'une caméra thermique sur des zones autre que pour de la recherche de faons est interdit.
Exemple : recherche d'autres animaux comme des sangliers, chevreuils, lièvre, etc dans un champ de colza, maïs ou autres champs.
La personne se faisant attraper à ce genre de pratique après examen, se verra exclue de l'association avec effet immédiat et dénoncée à l'office de l'environnement.
- Tout travail autre que de la recherche de faon avec un drone de l'association est interdit.

Des dérogations peuvent être acceptées par l'association si la demande vient de l'office de l'environnement directement ou passant par un garde-chasse cantonal. Dans ce cas présent, le garde-chasse doit accompagner le pilote sur le lieu de l'intervention. Dans tous les cas, le comité doit en être informé (y compris pilote privé).

Intervenant

Description

L'intervenant est la personne qui, suite à la découverte d'une source de chaleur par le drone, devra se déplacer dans le champ d'herbe afin de contrôler si la source de chaleur est bien un animal et ainsi effectuer le sauvetage selon le mode de fonctionnement ci-dessous.



Fonctionnement

Lors d'une recherche d'un faon dans un champ, le drone va parcourir la parcelle sur toute sa surface, dès lors qu'il va rencontrer une source de chaleur, le pilote va communiquer à l'intervenant sa découverte. C'est à ce moment-là que votre fonction va prendre effet.

Procédure à suivre :

1. Attente de la confirmation de source de chaleur par le pilote
2. Déplacement sur le champ à l'aide de Takie-Walkie (avec oreillette). À l'approche de la source de chaleur, la vitesse de l'intervenant doit être très très lente, les faons sont extrêmement petits et très difficiles à trouver même quand vous connaissez sa position. Dans la mesure du possible, il faut éviter de s'en approcher à moins d' 1.5 mètre selon visibilité.
3. Après avoir trouvé l'animal, l'intervenant marque d'un piquet l'emplacement du faon à proximité de ce dernier. Il faut ensuite reculer et s'éloigner en faisant de grands pas en sens inverse, afin de ne pas trop écraser l'herbe autour de lui et de l'effrayer.
4. Sauvetage :
 - L'intervenant déplie la cage 5 à 10 mètres avant le faon.
 - Mettre une cage par-dessus afin qu'il ne se déplace pas. Prendre la caisse le plus obliquement possible avec la jambe d'appui, puis d'un seul mouvement fluide, pose la cage sur le faon. **ATTENTION** ceci est une étape cruciale et à manipuler avec précaution. En effet, en mettant la cage par-dessus le faon, il ne faut en AUCUN cas le toucher ou lui faire tomber dessus un objet (téléphone, lampe etc...).
 - Consolider la caisse afin que le faon ne s'enfuie pas, avec un piquet assez haut de sorte que l'agriculteur puisse voir la cage depuis son tracteur. Si on utilise une caisse « légère », l'ancrer dans le sol avec deux piquets.
 - L'intervenant couvre le dessus de la caisse afin que le faon soit à l'abri du soleil et de la lumière afin qu'il ne soit pas apeuré par des bruits ou des mouvements extérieurs
 - Après la fauche, enlever la cage et s'éloigner très rapidement sans faire de bruit.
 - **Remarque** : dans la mesure du possible rester sur les lieux de l'intervention jusqu'à la fin des opérations. Dans le cas contraire informer l'agriculteur de comment procéder pour libérer le faon.

Quelques points à faire particulièrement attention

➤ **Marchez avec de grands pas.**

Marchez en faisant si possible de grands pas afin de dissimuler au maximum vos traces de pas, car les faons ne sont pas seuls dans les champs d'herbe. Il y a de très jolis renards qui ne demandent qu'une seule chose, c'est que vous lui trouviez un bon repas très tendre. Plus sérieusement, les renards sont des animaux très malins et dotés d'un odorat très développé. Ils n'auront aucun problème à suivre vos traces et ainsi tomber sur le faon sans défense.



➤ **Ne faites pas trop de bruit.**

Certains faons sont déjà assez grands pour se déplacer en cas d'urgence ou de forte peur. « *Ok, mais s'il peut courir alors il est sauvé !!!* » Ben pas forcément, un faon n'a pas encore la totalité de ses instincts d'orientation. C'est-à-dire que lors de la fauche, il peut courir à toute vitesse en plein dans la faucheuse. Il peut aussi s'enfuir dans la forêt et revenir par la suite dans le champ. Donc, il vaut mieux faire doucement, et quand même l'enfermer le temps de la fauche.

➤ **Dans le cas où il y a plusieurs faons ?**

C'est une situation qui peut arriver et qui arrive même fréquemment. La solution idéale est d'avoir lors de vos sorties au moins 3 cages par intervention, et ainsi mettre une cage par faon. Dans le cas où vous n'avez pas assez de cages, là c'est un peu plus embêtant.

1. Mettre un piquet afin de marquer l'emplacement du faon à une distance d'environ 2-3 mètres.
2. Discuter avec l'agriculteur afin de trouver une solution pour la continuité de sa fauche.

Remarques : Dans tous les cas ne lui faites pas peur et ne le chasser pas.

Pilote

Description

Le pilote est la personne qui va commander et effectuer les recherches par voie aérienne avec le drone, pour ensuite transmettre les informations à l'intervenant.



Données techniques

- Altitude de vol
➤ 60 mètres

Fonctionnement

À l'arrivée tôt le matin, le pilote va préparer assez rapidement son drone et le déployer dans les airs afin de commencer les recherches. Dès lors qu'il remarque une source de chaleur, il prévient par takie-walkie l'intervenant qui va aller contrôler la découverte.

Procédure à suivre :

1. Déploiement du drone et préparation de son parcours, bien penser au parcours que vous allez effectuer. Il ne faut pas réfléchir au parcours que vous allez faire une fois en vol, car vous allez perdre du temps et vider les batteries.
2. Commencer les recherches à l'altitude donnée ci-dessus. (Sous mode automatique, bien quadriller le terrain en faisant attention de ne louper aucune zone).
3. Lors du décalage pour recommencer une nouvelle ligne, veiller à bien faire attention de décaler une largeur d'environ 75% de votre écran.
4. À la découverte d'une source de chaleur, estimer correctement la distance entre le point chaud visible sur la caméra thermique et la venue de l'intervenant pour le ralentir / l'arrêter à l'approche du faon, afin qu'il puisse contrôler et faire le nécessaire.
5. À la fin de la recherche, contrôler et ranger le drone.
6. Remplir le rapport d'activité et valider les informations nécessaires sur la plateforme.

Remarques : Idéalement la fauche doit se faire dans les 2 heures qui suivent la mise sous cage d'un faon. Dans le cas contraire, discuter avec l'agriculteur afin de trouver une solution.

Quelques points à faire particulièrement attention

➤ **Hauteur de vol**

Faites attention à votre hauteur de vol surtout dans les zones en pente. En effet lorsque vous avez votre drone réglé sur une altitude de 60 mètres, plus la pente descend et plus l'altitude va augmenter. Par conséquent, la visualisation avec votre thermique va également varier.

➤ **La distance trompe**

Lorsque votre drone est à quelques mètres de vous, il est facile de se rendre compte à quelle altitude il est. Par exemple voir si le drone passe au-dessus de ce buisson ou pas. Mais en revanche, lorsque votre drone est loin, il est beaucoup plus difficile de s'imaginer la hauteur de vol de votre drone. Quelques fois on a l'impression que le drone est trop bas et qu'il va toucher la forêt. Et d'autres fois c'est l'inverse, on pense qu'il va passer et résultat votre drone se retrouve à 60 mètres d'altitude croché dans un grand sapin.

➤ **Surveillez votre batterie**



Plateforme

Toutes les interventions sont gérées par la plateforme :

1. Une notification est envoyée aux intervenants (intervenants et pilotes)
2. Les personnes disponibles pour une fauche valideront leur présence directement sur la plateforme.
3. Le pilote sera responsable de prendre contact avec l'agriculteur afin de coordonner le contrôle et la fauche. Suite à cela, le pilote et l'intervenant s'entendent pour la suite des opérations.
4. A la fin de la fauche, le pilote retourne sur la plateforme pour clore la fauche en y inscrivant les résultats (faons trouvés, sauvés, morts) et ainsi mettre fin à la mission.

Remarques : Toutes les interventions qui ne figurent pas sur la plateforme ne seront pas prises en compte pour les statistiques annuelles de l'association, et de par les bases légales seront considérées comme illégales et punissables auprès des autorités compétentes.

Charte

Tout pilote de l'association est soumis aux conditions suivantes :

- Devra être titulaire du brevet de pilote de drone A1/A3 et A2 afin de pouvoir piloter pour le compte de l'association.
- Devra être en possession d'une assurance RC privée aéronef couvrant au minimum CHF 1'000'000.- et être en mesure de la présenter à tout moment.
- Devra travailler en utilisant la plateforme pour le suivi mis en place pour toutes les interventions (inscriptions de la fauche à la suite de tél. d'agriculteurs, valider la fauche une fois terminée).
Si cela n'est pas fait, la fauche sera considérée comme une intervention à titre privé, et ne sera aucunement imputable en responsabilité à l'association (surtout pour les pilotes utilisant leur drone privé). De plus, ce travail ne sera pas pris en compte pour les statistiques annuelles de l'association.
- Devra travailler en binôme avec les intervenants disponibles de la région et convenir avec eux du point de vue organisationnel pour le travail à effectuer.

- N'est autorisé à survoler que des champs autorisés par l'association. De plus, il doit être convenu avec l'agriculteur que ce dernier le fauche idéalement au plus tard 2h après son survol.

Tous les pilotes et intervenants de l'association sont soumis aux conditions suivantes :

- Devra respecter les règles mises en place par l'association pour les sauvetages à venir.
- Devra respecter la hiérarchie et les décisions du comité.
- Le cas échéant s'il devait contrevenir à ses règles, il sera dénoncé et exclu de l'association avec effet immédiat.

Le soussigné ci-dessous atteste avoir lu et compris le manuel de formation ainsi que le règlement.

Le soussigné :

(nom, prénom, adresse complète)

Signature